

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 707-102

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 707-102

Règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro afin d'agrandir la zone I-221 à même la zone C-220

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 3 juillet 2017, a adopté le premier projet de règlement numéro 707-102 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu **le 14 août 2017 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire et le directeur des Services juridiques et Greffier, expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Agrandir la zone I-221 à même la zone C-220

Secteur visé / zones concernée

C-220 et I-221

Toutes les dispositions du présent projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones suivantes qui leur sont contigües : A-101, A-102, I-207, A-211, A-212, I-222, I-223 et I-231


L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la ville à <http://www.ville.varennes.qc.ca/citoyens/avispublic>

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 25 juillet 2017.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA




VARENNES
Règlement de zonage 707-102

	zones concernées
	zones contiguës

Juillet 2017